

Über den zweiten Änderungsantrag, der die Entschädigungen des Justizrates betrifft, haben wir bei der Detailberatung der richterlichen Behörde abgestimmt und der Antrag der Geschäfts- und Finanzprüfungskommission wurde abgelehnt. Deshalb diskutieren wir hier über das ursprüngliche Projekt des Staatsrates. Also bei Artikel 1, Absatz 2 weist der Aufwand der laufenden Rechnung 2 950 372 210 Franken auf.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** Je constate également que la seule modification acceptée par le Grand Conseil n'a pas d'influence chiffrée sur le décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat. Je vous invite donc à l'adopter tel que présenté initialement.

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

– Adopté.

ART. 4

– Adopté.

ART. 5

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 89 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry

S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 89.*

*A voté non:*

de Roche (LA, ACG/MLB). *Total: 1.*

### Projet de loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2009<sup>1</sup>

Rapporteuse générale: **Ursula Krattinger-Jutzet** (PS/SP, SE).

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances**

**La Rapporteuse générale.** Der vorliegende Gesetzesentwurf sieht vor, alle Steuerfüsse von 103% auf 100% zu senken, was einer Senkung der Kantonssteuern um 2,9% entspricht. Die Steuereinnahmen der Gemeinden sind von dieser Senkung des kantonalen Steuerfusses nicht betroffen und die vorgeschlagene Senkung ist eine Konsequenz von verschiedenen überwiesenen Motionen. Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission beantragt einstimmig, einzutreten.

**Le Commissaire.** Ce projet de loi, qui selon la procédure doit intervenir après l'adoption du budget, est la conséquence des décisions prises par rapport au budget. Le fait de baisser le coefficient nous permet de liquider deux motions et de répondre partiellement à deux autres motions.

Le débat sur le principe de baisser de 103 à 100% a déjà eu lieu dans le cadre du budget. Je vous invite donc à adopter ce projet de loi tel que présenté par le Conseil d'Etat.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### Première lecture

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

<sup>1</sup> Message p. 2219.

**Deuxième lecture**

– Confirmation de la première lecture.

**Vote final**

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 67 voix contre 8. Il y a 15 abstentions.

**Ont voté oui:**

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 67.*

**Ont voté non:**

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Chassot (SC, ACG/MLB), de Roche (LA, ACG/MLB), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 8.*

**Se sont abstenus:**

Aebischer (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 15.*

### Postulat 2031.08 Claire Peiry-Kolly (simplification de la déclaration d'impôt pour certaines catégories de contribuables, en particulier pour nos personnes âgées)<sup>1</sup>

**Prise en considération**

**Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC).** Je voudrais tout d'abord remercier le Conseil d'Etat d'avoir donné une réponse positive à mon postulat. Il ressort de sa prise de position, et j'en prends note, que l'analyse deman-

dée devra tenir compte de certains impératifs même si ceux-ci ne sont pas immuables. Malgré ses servitudes, je ne doute pas que les services de l'administration trouveront les allègements et les adaptations susceptibles de réduire les contraintes administratives pour en particulier les personnes, je dirais de préférence pour nos aînés, dont la situation matérielle n'a pas évolué, notamment pour celles et ceux qui sont au bénéfice de prestations complémentaires, donc sans fortune et avec un revenu AVS modeste. Si je me réfère à la partie statistique du dernier rapport de l'établissement cantonal des assurances sociales, ce sont plus de 4 mille rentiers AVS qui sont au bénéfice d'une prestation complémentaire. Je suis attentive aux dires de nos aînés. Depuis un certain nombre d'années, c'est volontiers que je réponds à leur demande d'aide pour leur déclaration d'impôt, prestations complémentaires, etc. Bien que les chiffres soient les mêmes depuis des années, l'arrivée de la déclaration d'impôts engendre vraiment pour eux un surplus de soucis. Après des décennies de travail, arrivés à un âge où le côté administratif les préoccupe, en l'occurrence la déclaration d'impôt, leur diminuer ce souci c'est aussi une manière de leur exprimer une reconnaissance. Cela dit et pour conclure, je vous demande Mesdames et Messieurs les Députés de bien vouloir entériner la proposition du Conseil d'Etat et d'accepter mon postulat.

**Brodard Jacqueline (PDC/CVP, SC).** Remplir sa déclaration d'impôt est une tracasserie administrative à laquelle chaque contribuable est annuellement contraint pour ne pas dire résigné. Par postulat développé le 7 mai dernier, M<sup>me</sup> Claire Peiry-Kolly demande au Conseil d'Etat d'analyser de manière exhaustive les possibilités de simplifier la déclaration d'impôt de certaines catégories de personnes physiques dont les données ne changent quasiment pas d'une année à l'autre. Elle pense en particulier aux personnes âgées qui sont au bénéfice de prestations complémentaires, donc sans fortune et avec un revenu rente AVS modeste. Le groupe démocrate-chrétien est également d'avis que l'introduction annuelle de la déclaration fiscale engendre pour ces catégories de personnes un surcroît de travail et surtout un surplus de soucis qu'il serait judicieux d'améliorer.

Tout en rappelant les principes généraux à appliquer lors du renseignement des déclarations fiscales et en faisant référence à l'introduction d'un revenu déterminant unique pour les prestations sociales cantonales, le Conseil d'Etat est favorable à mener l'étude demandée par M<sup>me</sup> Peiry. Le groupe démocrate-chrétien s'en réjouit et vous invite également à soutenir ce postulat.

**Chassot Claude (ACG/MLB, SC).** Si le canton de Fribourg subit une forte poussée démographique, la plus importante au niveau national, il est en phase avec l'autre bout de la chaîne évidemment qui est celui du vieillissement de sa population où là aussi le taux augmente.

M<sup>me</sup> Peiry-Kolly, notre collègue, nous a dit tout à l'heure qu'il y avait plus de 4 mille personnes qui étaient au bénéfice de prestations complémentaires. Il y a lieu donc d'en tenir compte. Ce phénomène donne

<sup>1</sup> Déposé et développé le 7 mai 2008, BGC p. 803; réponse du Conseil d'Etat le 16 septembre 2008, BGC d'octobre 2008 p. 1944.